

COMMUNE DE BROQUIES

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL

Le lundi 27 janvier 2025 à 20h30

Présents : **12** : M Jean-Luc CRASSOUS, M Christian BRENGUES, M Bernard MARITAN, M Claude REYNES, Mme Emeline TAURIAC,

M Jacques ANTONIN, Mme Julie BOSCH, M André GAVALDA, Mme Céline POINDRON, M Maxime REYNES, M Christian SERIN, M Gilbert TOULOUSE.

Représenté : Mme Sylvie GENIEYS (représenté par Christian BRENGUES), Mme Sammy QUERALT (représentée par Christian SERIN),

Votants : **14**

Le quorum étant atteint, M CRASSOUS, Maire, ouvre la séance.

Secrétaire de séance : M Christian BRENGUES

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu du 18/12/2024
- Fixation du nouveau loyer du Multiservices
- Désaffectation et aliénation de chemins ruraux et voies communales après enquête publique
- Acquisitions et ventes de terrains (Peyralbe, le Béluguet et Bouillet)
- Dénomination et numérotation des voies de la commune
- DETR
- Approbation des statuts d'Aveyron Ingénierie
- Fixation du prix des terrains des maisons rasées dans le cadre de l'opération "Programme habitat"

1 Approbation du PV du 18 décembre 2024

Le PV n'appelle pas de modification il est soumis au vote

Pour : 14 voix

2 Fixation du nouveau loyer du multiservices

Suite aux travaux mis en œuvre pour améliorer les surfaces de vente, le loyer du multiservices doit être revu.

Monsieur le Maire s'est entretenu avec le gérant qui comprend et accepte cette modification au vu des améliorations apportées.

Monsieur le Maire propose de fixer le nouveau loyer au prorata des surfaces louées.

Le Conseil est unanime sur le fait que cette proposition est juste et facile à mettre en œuvre.

Le nouveau loyer calculé serait de 755,59 Euros

Cette proposition est soumise au vote

Pour : 14 voix

3 Désaffectation et aliénation de chemins ruraux et voies communales après enquête publique

Suite aux résultats de l'enquête publique, Monsieur le Maire présente les 16 dossiers chemin par chemin.

Un seul dossier présente des remarques qui sont expliquées au Conseil. Afin de pouvoir lever tout risque de litige entre futurs acquéreurs potentiels et suivre la réserve émise par le commissaire enquêteur, Monsieur le Maire propose de retirer la parcelle communale sise entre les parcelles E1509 et E2151 du dossier qui restera donc en bien propre de la commune.

Le prix de vente est proposé à :

- chemins et voies communales : 1 € le m² ;
- domaine public : 5 € le m² ;

Les frais de géomètres et notaire seront payés par les acquéreurs sauf pour le dossier *au lieu dit Salepinson limitrophe aux parcelles F430, F431 et F476 qui concerne la régularisation de l'assise de la voie communale* et pour lequel la commune est demandeuse.

4 membres du Conseil, partie prenante de près ou de loin avec quelques dossiers ne participent pas au vote (Jean-Luc CRASSOUS, Bernard MARITAN, Emeline TAURIAC et Claude REYNES)

L'approbation est soumise au vote :

Pour : 9 voix

Abstention : 1 voix

4 Acquisitions et ventes de terrains (Peyralbe, le Béluguet et Bouillet)

ACQUISITIONS ET VENTES DE TERRAINS : PEYRALBE

Lors de la rédaction de la délibération DE_2023_03 décidant d'acquérir les parcelles C554, C558, C560 et C561 d'une superficie respective de 186 m², 35 m², 40 m² et 210 m² à monsieur JOSEPH Alain le prix de vente a été omis.

Le conseil municipal doit valider le tarif de 1 € qui avait été fixé et noté dans le compte rendu du 13 février 2023.

La validation est soumise au vote

Pour : 14 voix

ACQUISITIONS ET VENTES DE TERRAINS : LE BELUGUET

Par délibération DE_2024_37, le conseil avait autorisé la vente des parcelles E1798 et E1342 d'une superficie respective de 430 m² et 1360 m² à un couple d'administrés au prix de 0,50 €.

Les acheteurs ne souhaitant plus acquérir la parcelle E1342 nécessitant une division parcellaire, le conseil doit valider leur demande.

La validation est soumise au vote

Pour : 14 voix

ACQUISITIONS ET VENTES DE TERRAINS : BOUILLET

Un administré souhaite acquérir la parcelle E265 d'une superficie de 2210 m². (Dossier évoqué lors de la réunion du 18/12/2024 en questions diverses).

Monsieur le Maire propose le prix à 0,50 € le m², les frais de géomètre et de notaire restant à charge de l'acquéreur.

La validation est soumise au vote

Pour : 14 voix

5 Dénomination et numérotation des voies de la commune

Suite à la délibération DE_2024_29 concernant la dénomination et numérotation des voies de la commune, des modifications doivent être prises en compte :

- CHEMIN DU VIGNAL (nomination omise)
- ROUTE DE VIGNÉ (nomination omise)
- ALLÉE DU PARC (remplacée par ALLÉE DES TILLEULS)
- RUE DU PRESBYTERE (remplacée par RUE SAINT AMANS)

La proposition est soumise au vote :

Pour : 14 voix

6 Demande de DETR

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide de l'état pour la mise en œuvre de l'adressage en 2025.

Le devis de l'entreprise SIGNOVIA est d'un montant de 21440,15 € HT

Le devis de l'entreprise CERAMICA est de 2550 €

Les travaux de mise en place des plaques céramiques seront effectués en régie par les agents communaux et représentent 2 jours de travail soit 364,65 €

Monsieur le Maire propose de solliciter l'ETAT dans le cadre de la DETR à hauteur de 30 % soit pour un montant de 7306,44 € et le Département à la même hauteur.

La proposition est soumise au vote :

Pour :14 voix

7 Approbation des nouveaux statuts d'Aveyron Ingénierie

Les statuts d'Aveyron Ingénierie ont évolué, notamment sur les points suivants :

- Simplifications administratives avec les adhérents ;
- Composition du Conseil d'Administration ;
- Attributions du Conseil d'Administration ;
- Rôle du directeur de l'Agence ;
- Commissions de travail thématiques entre élus.

Les nouveaux statuts ont été envoyés pour lecture à l'ensemble des Conseillers

La validation est soumise au vote :

Pour : 14 voix

8 Fixation du prix des terrains des maisons rasées dans le cadre de l'opération "Programme habitat"

Dans le cadre du programme habitat, des maisons ont été acquises par la commune pour être rasée afin « d'aérer » le centre bourg et de créer des espaces de voirie.

Il reste donc à ce jour des parcelles de terrain nu en lieu et place des bâtisses. Afin de mettre à jour l'inventaire du patrimoine communal, il nous faut mettre au rebus les bâtisses et fixer le prix des terrains nus.

Monsieur le Maire précise que la commune a acheté récemment des parcelles en zone U pour un prix de 20 € le m², et propose donc de fixer ce prix pour ces parcelles, excepté la parcelle AB199, d'une superficie de 61 m², qui a été acquise au prix de 600 € et pour laquelle il propose de définir le prix du terrain au prix d'acquisition.

Cette proposition est soumise au vote :

Pour : 14 voix

9 Questions diverses

9.1 Demande de rencontre du Conseil

Un administré de la commune demande de rencontrer le Conseil afin de présenter son projet de construction agricole (PC01203721G10G1009)

Le Conseil rappelle que les dossiers d'urbanismes sont instruits par Aveyron Ingénierie afin de vérifier le respect de la réglementation, le Conseil n'ayant ni les compétences techniques ni le droit de se prononcer sur un dossier d'urbanisme.

Le Conseil n'est en aucun cas consulté ni décisionnaire dans le cadre de l'instruction des dossiers d'urbanisme, aussi la démarche de l'administré est jugée totalement inutile.

Le Conseil invite cet administré, si à ses yeux son dossier mérite des explications particulières, à plutôt se rapprocher des services instructeurs.

L'ordre du jour étant épuisé, M le Maire remercie les Conseillers et lève la séance.

Jean-Luc CRASSOUS
Président de séance

Christian BRENGUES
Secrétaire de séance



A handwritten signature in black ink, corresponding to the name Christian Brengues.